

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

10 H 30

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

## 1. Culture

- A. Modification de la délibération de candidature à l'appel à projet Coup de pouce 2019 « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc » suite à erreur matérielle
- B. Marché de mission scénographique pour la refonte de l'École du Vent : attribution
- C. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Avenants sur Lots 1, 3 et 8
- D. Itinérance des outils de culture scientifique : demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région

## 2. Economie

- A. Attribution de subvention dans le cadre du règlement d'aides aux entreprises industrielles

## 3. Eau/ Assainissement

- A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage des Fangeas (Accons)
- B. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage Le Fay (Albon d'Ardèche)
- C. MO pour construction réservoir St Genest Lachamp : information sur l'attribution
- D. MO pour mise en œuvre d'un système de désinfection sur réservoir de St Martin de Valamas : information sur l'attribution
- E. MO pour réhabilitation des postes de refoulement de St Martin de Valamas : information sur l'attribution
- F. MO pour STEP de St Pierreville : information sur l'attribution
- G. MO pour STEP de St Julien Labrousse (Belsentes) : information sur l'attribution
- H. Travaux de mise en conformité captages Vahylle et le Fay : information sur l'attribution

## 4. Finances

- A. Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie
- B. Approbation de la proposition d'emprunt pour le Budget général

## 5. Enfance-jeunesse

- A. Travaux d'aménagement du centre de loisirs de St Martin de Valamas : demande de subvention à la CAF

---

**Date de la convocation : 16 septembre 2019**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé représenté : M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET.

Absents excusés : M. Maurice WEISS, M. Jean-Marie FOUTRY.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Culture**

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

### **A. Modification de la délibération de candidature à l'appel à projet Coup de pouce 2019 « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc » suite à erreur matérielle**

Mme Faure revient sur la délibération du Bureau communautaire du 13 mai 2019, sollicitant une subvention de 12 500 € auprès du PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre de la refonte de la scénographie de l'École du vent, pour une dépense de 25 000 € TTC.

Considérant la nécessité de corriger cette délibération sur la base d'une dépense de 25 000 € HT, et non TTC, il est proposé au Bureau d'annuler la délibération prise précédemment et de la remplacer par la présente.

Ainsi, le coût de cette opération s'élève à 25 000 € HT et une subvention de 50 %, soit 12 500 €, est sollicitée auprès du PNR des Monts d'Ardèche. Les 50 % restants sont pris en charge par la Communauté de communes.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 13 mai 2019 ; sollicite une subvention de 12 500 € auprès du PNR des Monts d'Ardèche, sur la base d'une dépense subventionnable de 25 000 € HT ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **B. Marché de mission scénographique pour la refonte de l'École du Vent : attribution**

Carine Faure indique qu'il a été inscrit au budget 2019 la réalisation d'études scénographiques dans le cadre de la refonte de l'École du Vent, à St Clément.

Aussi, une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence. Cinq offres ont été réceptionnées.

Carine Faure indique avoir ensuite travaillé avec Christian Feroussier, Mathilde Cognet et Jean-Marie Foutry afin que chacun puisse donner son analyse sur ces offres.

Suite à cette analyse technique et financière, la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au cabinet MILLIMETRE, qui est le seul à avoir proposé un cahier d'idées, montrant la réflexion déjà mise en place sur le projet.

Le contenu de la mission restera à affiner avec le comité de pilotage qui sera constitué pour suivre cette opération.

Elle ajoute que cette opération est inscrite dans le Contrat Ambition Région, avec 200 000 € de dépenses subventionnables prévues (études et travaux).

Thierry Girot demande le planning de réalisation de ce projet.

Carine Faure indique que la mission scénographique va être lancée mais les travaux ne débuteront pas avant septembre 2020 car des subventions complémentaires doivent encore être demandées et on ne peut pas couper la saison estivale de l'École du vent. Le chantier devrait se terminer début 2021.

Thierry Girot demande si la dimension poétique de l'École du vent sera conservée.

Carine Faure confirme que le bureau d'études choisi a pris en compte tant la dimension scientifique que poétique de l'équipement, en soumettant une réflexion autour du vent et en mettant en évidence des outils sur le vent sur lesquels il a déjà travaillé.

Catherine Faure estime en effet qu'il faut bien prendre en compte ce côté poétique, qui séduit le public. Elle a pu s'en rendre compte lors de sa récente visite de l'École du vent avec un représentant tunisien.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de mission scénographique avec l'entreprise MILLIMETRE ; autorise M. le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires permettant l'exécution de la présente décision.**

### **C. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Avenants sur Lots 1, 3 et 8**

Carine Faure rappelle le marché de travaux de réhabilitation de l'auberge et création de locaux d'animation à St Clément, réalisé en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge.

Elle signale que ce marché doit faire l'objet de plusieurs avenants pour la partie création de locaux d'animation pour l'École du Vent, tels que présentés ci-après :

#### **► Lot n°1 - Avenant n°1**

Le lot n°1, Gros œuvre, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ET FILS, doit faire l'objet d'un avenant en plus-value, en moins-value et en prix nouveaux :

- Divers travaux en moins-value : dallage sas d'entrée ; cuvelage du silo ; pose de drains ; suppression d'ouverture ; pose d'enrobé : - 9 225,70 € ht
- Divers travaux en plus-value : reprise en sous-œuvre de pignon ; arase sur murs périphériques et garnissage en gros béton ; pose d'un réseau d'eau pluviale ; création d'une rampe d'accès ; réhausse d'ouvertures : + 20 752,09 € ht

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'École du vent, ces travaux correspondent à une plus-value globale de 11 526,39 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 1 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 105 466,19 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour le lot n°1 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du vent à St Clément, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ET FILS ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

#### **► Lot n°3 - Avenant n°1**

Le lot n°3, Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SARL MENUISERIE CHARPENTE SALLES, doit faire l'objet d'un avenant en plus-value et en prix nouveaux :

- Élargissement de la dimension d'une porte : + 660 € ht
- Fixation de tirants dans la toiture : + 840 € ht
- Mise en place d'un bac acier dans le local du silo : + 1 600 € ht
- Traitement curatif de la charpente : + 2 810 € ht

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'École du vent, ces travaux correspondent à une plus-value de 5 910 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 3 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 16 210 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour le lot n°3 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du vent à St Clément, attribué à l'entreprise SARL MENUISERIE CHARPENTE SALLES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

► **Lot n°8 - Avenant n°2**

Le lot n° 8, CVC - Plomberie, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES, doit faire l'objet d'un avenant en plus-value, en moins-value et en prix nouveaux :

- Pose de manchons coupe-feu pour isolation entre les 2 niveaux (à la demande du bureau de contrôle) : + 404,16 € ht
- Modification du système d'extraction de granulés : + 793,50 € ht

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'École du vent, ces travaux correspondent à une plus-value globale de 1 197,66 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 8 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 65 406,29 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 pour le lot n°8 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du vent à St Clément, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

**D. Itinérance des outils de culture scientifique : demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région**

Carine Faure rappelle que, par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux a approuvé les projets inscrits au Contrat Ambition Région négocié avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et a autorisé le Président à le signer.

Elle indique qu'est inscrit au Contrat le projet « Itinérance des outils de culture scientifique », comprenant deux actions sur la thématique de la transition énergétique :

- Création d'une modulothèque par L'Arche des Métiers
- Conception d'un stand itinérant par l'École du vent

L'investissement total lié à cette opération s'élève à 120 000 € ht. Les dépenses éligibles inscrites au Contrat Ambition Région sont de 100 000 € ht, financées à hauteur de 33 000 € par la Région (33 %).

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à solliciter une aide de 33 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Carine Faure signale que la modulothèque est inscrite dans la convention TEPCV mais seule une petite partie des dépenses pourra être prise en compte car le reste ne sera pas terminé avant l'échéance de fin 2019.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 33 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet « Itinérance des outils de culture scientifique » ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **2. Économie**

M. le Président demande à Carine Faure de continuer avec la délibération suivante.

### **A. Attribution de subvention dans le cadre du règlement d'aides aux entreprises industrielles**

Carine Faure rappelle que la société Chomarat Textiles Industries avait sollicité la Communauté de communes il y a quelques temps pour obtenir une aide concernant son projet NCF HP<sup>2</sup> (textiles hautes performances et haute productivité à base de fibres de carbone pour matériaux composites thermodurcissables). L'entreprise avait en effet besoin de cofinanceurs afin de pouvoir obtenir l'aide FEDER auprès de la Région. Val'Éyrieux s'était alors engagé à lui verser 10 000 € pour ce projet.

Mme Faure rappelle ensuite qu'une convention a été signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorisant Val'Éyrieux à mettre en place des aides directes aux entreprises. Suite à cela, plusieurs règlements ont été adoptés par le Conseil communautaire, parmi lesquels l'attribution par Val'Éyrieux d'aides au développement des activités industrielles des entreprises du territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, le montant de la subvention de Val'Éyrieux est calculé sur la base de l'aide financière accordée par la Région à l'entreprise. Elle s'élève au maximum à 10 % du montant de l'aide régionale, dans la limite de 10 000 € par entreprise et par projet.

Carine Faure indique que le projet NCF HP<sup>2</sup> de la société Chomarat Textiles Industries s'élève à 1 963 997,11 €, avec une subvention maximale acquise à la Région à hauteur de 824 400 €.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé au Bureau d'attribuer une aide maximale de 10 000 € à la société Chomarat Textiles Industries pour son projet NCF HP<sup>2</sup>.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide maximale de 10 000 € à la société CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES pour son projet NCF HP<sup>2</sup>, en complément de l'aide régionale déjà acquise par l'entreprise ; autorise M. le Président à notifier l'entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## **3. Eau / Assainissement**

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

### **A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage des Fangeas (Accons)**

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir deux parcelles situées sur la Commune d'Accons, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage des Fangeas.

Il s'agit des parcelles B354 (superficie d'environ 230 m<sup>2</sup>) et B965 (superficie d'environ 120 m<sup>2</sup>), correspondant au périmètre de protection immédiat (PPI).

Le propriétaire de ces parcelles est M. Richard SABYS.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à M. Richard SABYS, des parcelles B354 et B965, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise**

**son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.**

### **B. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage Le Fay (Albon d'Ardèche)**

Raymond Fayard indique que, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage Le Fay, il convient d'acquérir deux parcelles situées sur la Commune d'Albon d'Ardèche.

Il s'agit des parcelles C400 (superficie d'environ 502 m<sup>2</sup>) et C455 (superficie d'environ 773 m<sup>2</sup>), correspondant au périmètre de protection immédiat (PPI).

Le propriétaire de ces parcelles est l'indivision SARTRE.

La cession a été négociée au prix de 1 000 € l'hectare, soit 0,10 €/m<sup>2</sup>.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir à l'indivision SARTRE les parcelles C400 (environ 502 m<sup>2</sup>) et C455 (environ 773 m<sup>2</sup>), au prix de 0,10 €/m<sup>2</sup>.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'indivision SARTRE des parcelles C400 (environ 502 m<sup>2</sup>) et C455 (environ 773 m<sup>2</sup>) au prix de 0,10 €/m<sup>2</sup> ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.**

### **C. MO pour construction réservoir St Genest Lachamp : information sur l'attribution**

M. Fayard informe le Bureau que le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du réservoir de St Genest Lachamp a été attribué au cabinet RCI pour un montant de 8 297,50 € HT.

### **D. MO pour mise en œuvre d'un système de désinfection sur réservoir de St Martin de Valamas : information sur l'attribution**

Suite à la consultation réalisée concernant la maîtrise d'œuvre pour mise en œuvre d'un système de désinfection sur un réservoir de St Martin de Valamas, la commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer le marché au cabinet NALDEO pour un montant de 3 675 € HT.

### **E. MO pour réhabilitation des postes de refoulement de St Martin de Valamas : information sur l'attribution**

Raymond Fayard indique que le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des postes de refoulement de St Martin de Valamas a été attribué au cabinet NALDEO pour un montant de 11 050 € HT.

### **F. MO pour STEP de St Pierreville : information sur l'attribution**

M. Fayard signale que le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur St Pierreville a été attribué au cabinet NALDEO pour un montant de 36 900 € HT.

### **G. MO pour STEP de St Julien Labrousse (Belsentes) : information sur l'attribution**

La commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la station d'épuration de St Julien Labrousse (Belsentes) au cabinet MERLIN pour un montant de 22 500 € HT.

Thierry Girot demande si une position concernant le choix des filières de traitement est déjà définie pour les deux stations d'épuration en projet.

Raymond Fayard indique que ce n'est pas le cas ; c'est aux maîtres d'œuvre d'étudier les possibilités. Il ajoute que la station de St Pierreville étant en bord de rivière, il faudra certainement envisager une filière assez compacte, voire un nouvel emplacement.

#### **H. Travaux de mise en conformité captages Vahylle et Le Fay : information sur l'attribution**

Après consultation et analyse des offres, M. Fayard indique que le marché de travaux de mise en conformité des captages Vahylle (St Clément) et Le Fay (Albon d'Ardèche) a été attribué à l'entreprise MBTP pour un montant de 135 200 € HT.

Raymond Fayard termine en indiquant qu'une consultation pour les travaux d'interconnexion du réseau potable sur St Christol est actuellement en cours. Une dernière consultation sera ensuite lancée cette année concernant les travaux sur la traversée de St Martin de Valamas.

### **4. Finances**

M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne.

#### **A. Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie**

M. Villemagne rappelle au Bureau que la Communauté de communes recourt, pour une gestion active de ses finances, à une ligne de trésorerie de 500 000 €. Celle en cours arrivant à échéance, il convient d'en souscrire une nouvelle pour une durée d'un an.

Après consultation auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et de la Banque Postale, il est proposé au Bureau de retenir la proposition de la Banque Postale, étant la plus intéressante, aux conditions suivantes :

Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000.00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.580% l'an
Base de calcul	360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts / Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	8/11/2019
Date d'échéance du contrat	7/11/2020
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale.

Thierry Girot demande si la précédente ligne de trésorerie avait déjà été conclue auprès de la Banque Postale.

M. Villemagne lui répond affirmativement.

Michel Villemagne rappelle que l'Eonia est actuellement négatif et donc ramené à 0.

Frédéric Picard demande si on a une visibilité sur l'évolution de ce taux.

M. Villemagne lui indique que nous ne pouvons pas savoir comment va évoluer le taux. Cependant, s'il y avait un gros revirement, mais il ne devrait pas être soudain, nous aurons toujours la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé par paquets de 10 000 €.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 500 000 € aux conditions du contrat proposé par la Banque Postale ; autorise le Président à signer le contrat et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de cette ligne de trésorerie**

## **B. Approbation de la proposition d'emprunt pour le Budget général**

Michel Villemagne informe le Bureau qu'au vu du programme d'investissements du budget Général de la Communauté de communes et au vu des montants de subventions inscrits, il convient de recourir à un emprunt. Il s'agit d'un financement à long terme.

M. Villemagne rappelle qu'une possibilité maximale d'emprunt de 1.5 M € a été inscrite au BP 2019. La consultation auprès des banques a donc été faite sur cette base en laissant la possibilité de variantes.

Trois établissements ont répondu à la consultation : la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, la Banque Postale et le Crédit Agricole. M. Villemagne fait remarquer que, alors que la Banque Postale et le Crédit Agricole proposaient de nous suivre sur un emprunt de 1.5 M €, la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, quant à elle, ne partait que sur 750 000 €.

Michel Villemagne en profite pour signaler que, lors du Congrès des Maires d'Ardèche, il a pu échanger avec l'interlocuteur de Val'Eyrieux à la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, qui lui a expliqué les raisons pour lesquelles son établissement bancaire ne pouvait être concurrentiel. M. Villemagne lui a confirmé avoir bien entendu ses propos mais lui a fait remarqué qu'en tant que client cela nous importe peu. M. le Président a d'ailleurs également donné son point de vue à la Caisse d'Épargne, et ce de façon plus virulente.

M. Villemagne estime que, en tenant compte des aspects financiers, la mobilisation des 1.5 M € se réalisera entre fin 2019 et début 2020.

Après analyse des propositions des trois établissements bancaires, il est proposé au Bureau de souscrire un emprunt de 1.5 M €, porté par le budget Général, auprès de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

- Montant souscrit : 1.5 M €
- Durée : 20 ans et 4 mois
- Phase de mobilisation : 3 mois, soit du 18/12/19 au 18/03/20
  - Taux d'intérêt annuel : index EONIA + marge de 0.71 %
  - Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base de 360 jours
  - Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
- Tranche obligatoire à taux fixe : du 18/03/20 au 01/04/20
  - Taux d'intérêt annuel : 0.66 %
  - Périodicité : trimestrielle
  - Mode d'amortissement : constant

- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base de 360 jours
  - Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
  - Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le 18/03/20
- Versement des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation

Au vu de la proposition ci-dessus de la Banque Postale, le coût total des intérêts s'élèvera au final à 102 081,90 €, avec un prêt à taux indexé sur l'EONIA + marge de 0.71 % de décembre 2019 à mars 2020, puis à taux fixe de 0.66 % sur 20 ans à compter de mars 2020.

M. le Vice-président indique qu'il convient désormais de définir quelle somme doit être mobilisée avant le 31 décembre 2019. Il rappelle l'opération de rachat des VRD d'Arice par le budget général, prévue au BP 2019, qui doit notamment être aidée par cet emprunt afin que le budget ne soit pas mis en difficulté. L'emprunt permettra ainsi à la directrice générale des services de terminer l'année avec plus de sérénité dans sa gestion budgétaire.

M. le Président souhaite faire remarquer que les mesures mises en place fin 2017/début 2018 ont permis à Val'Eyrieux de regagner la confiance des banques.

Carine Faure approuve et souligne que son interlocuteur à la Banque Postale lui a confirmé que la promesse d'amélioration faite par Val'Eyrieux a été tenue.

Raymond Fayard demande s'il a été étudié la possibilité de renégocier les emprunts en cours.

Carine Faure confirme que cela avait déjà été regardé avec la Caisse d'Épargne mais les indemnités de négociation sont très importantes.

Michel Villemagne ajoute que l'on ne gagne rien sur l'annuité si on n'augmente pas la durée des emprunts et, si l'on augmente la durée, on paiera plus aux banques au final.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la Banque Postale pour la souscription d'un emprunt de 1.5 M € porté par le budget Général et de signer le contrat auprès du même organisme prêteur aux conditions énoncées ci-dessus ; autorise son Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente.**

## **5. Enfance-jeunesse**

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

### **A. Travaux d'aménagement du centre de loisirs de St Martin de Valamas : demande de subvention à la CAF**

Carine Faure rappelle au Bureau que des travaux d'aménagement sont prévus pour le centre de loisirs de St Martin de Valamas, au rez-de-jardin du bâtiment accueillant également la médiathèque intercommunale.

Le travail mené avec l'architecte a permis d'estimer le coût de ces travaux à 66 700 € ht, comprenant des options. Les pièces administratives et techniques sont actuellement en préparation pour un lancement de la consultation des entreprises dans les jours à venir.

Elle en profite pour indiquer que Jérôme Reboulet a bien avancé sur ce projet et le déménagement du centre multimédia à l'étage de la médiathèque est en cours.

Il faudra maintenant attendre le retour de la consultation des entreprises pour que les travaux puissent être lancés sur les deux étages.

Carine Faure indique que, dans le cadre de ce projet d'aménagement du centre de loisirs, une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF sur ses fonds propres. Il est donc demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à effectuer cette demande.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 11h40

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

